



Bilan de l'activité 2016



2016 aura été une année intense pour le Syctom. Avec la naissance de la Métropole du Grand Paris, nous avons dû modifier nos statuts à deux reprises, soit autant qu'en trente ans d'existence. Une première fois pour intégrer le fait métropolitain et la création des établissements publics territoriaux. Une seconde pour acter la dissolution du SYELOM et du SITOM93, partenaires historiques qui ont grandement contribué à ce qu'est le Syctom aujourd'hui. Et nous avons abouti à une nouvelle gouvernance, actualisée et équilibrée, avec l'installation le 26 janvier 2017 du nouveau Comité syndical et de ses 90 délégués.

En dépit de ce bouleversement institutionnel, les grands projets du Syctom ont connu des avancées notables. En témoigne notre programme d'investissement. À Ivry-sur-Seine, au terme de six mois de concertation intense, nous avons obtenu l'accord de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour poursuivre le projet, sans nécessité de recourir à un nouveau débat public. À Romainville, notre démarche de co-construction avec les élus locaux a débouché sur une vision ambitieuse pour l'avenir du site. À Saint-Ouen, le projet d'intégration urbaine du centre d'incinération est entré dans la phase des études préalables et la demande de permis de construire a été déposée.

Ces projets structurants, associés à la dynamique d'adaptation de nos centres de tri à l'extension des consignes, participent de notre politique du « zéro déchet non valorisé ». Et la baisse des quantités de déchets enfouis en 2016 nous conforte dans cette dynamique, au service de l'énergie renouvelable, de l'économie circulaire et de la ville durable.

Pour cela, nous avons fait de l'innovation notre fer de lance. Une innovation utile, pour la protection de l'environnement, pour le citoyen, pour l'industrie française. Une innovation sur le plan technologique comme sur la méthode. C'est tout le sens du travail que nous menons aux côtés de nos collectivités adhérentes pour favoriser l'acceptabilité de nos installations, pour faire progresser la collecte sélective, avec le déploiement des éco-animateurs, et soutenir les expérimentations de collecte séparative des déchets alimentaires. C'est aussi celui des partenariats renforcés en 2016. Avec les syndicats de traitement voisins, pour mutualiser et optimiser les moyens de traitement à l'échelle métropolitaine. Avec les autres Services publics urbains du Grand Paris, tant sur des projets de recherche et développement porteurs de nouvelles solutions de valorisation, qu'en matière de coopération à l'international.

Car l'avenir se joue aussi à cette échelle. Premier opérateur public européen, le Syctom a toute légitimité à partager son expertise au-delà de son territoire d'action, à promouvoir un service public de traitement des déchets performant et investi dans la transition énergétique : en participant à la réflexion sur les perspectives du modèle français de gestion des déchets, en accueillant toujours plus de visiteurs et de délégations étrangères dans nos installations, en apportant notre contribution aux grands rendez-vous internationaux. Hier à la COP22, aujourd'hui à l'Exposition internationale d'Astana pour présenter l'énergie du futur.

Hervé MARSEILLE

Vice-Président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Meudon - Grand Paris Seine Ouest
Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



2,29 Mt

de déchets traités par le Syctom en 2016



31%

de déchets recyclés en nouveaux matériaux ou mâchefers



73%

de taux de recyclage de la collecte sélective



63%

des déchets valorisés en vapeur et en électricité



18,9 M€

de recettes énergétiques



-27,9%

Baisse des quantités de déchets enfouis par rapport à 2015



-16 M€

de coûts d'exploitation (baisse de 7,5 % par rapport à 2015)



708 demi-journées

de sensibilisation (prévention, tri) effectuées par les éco-animateurs



6 808 emplois

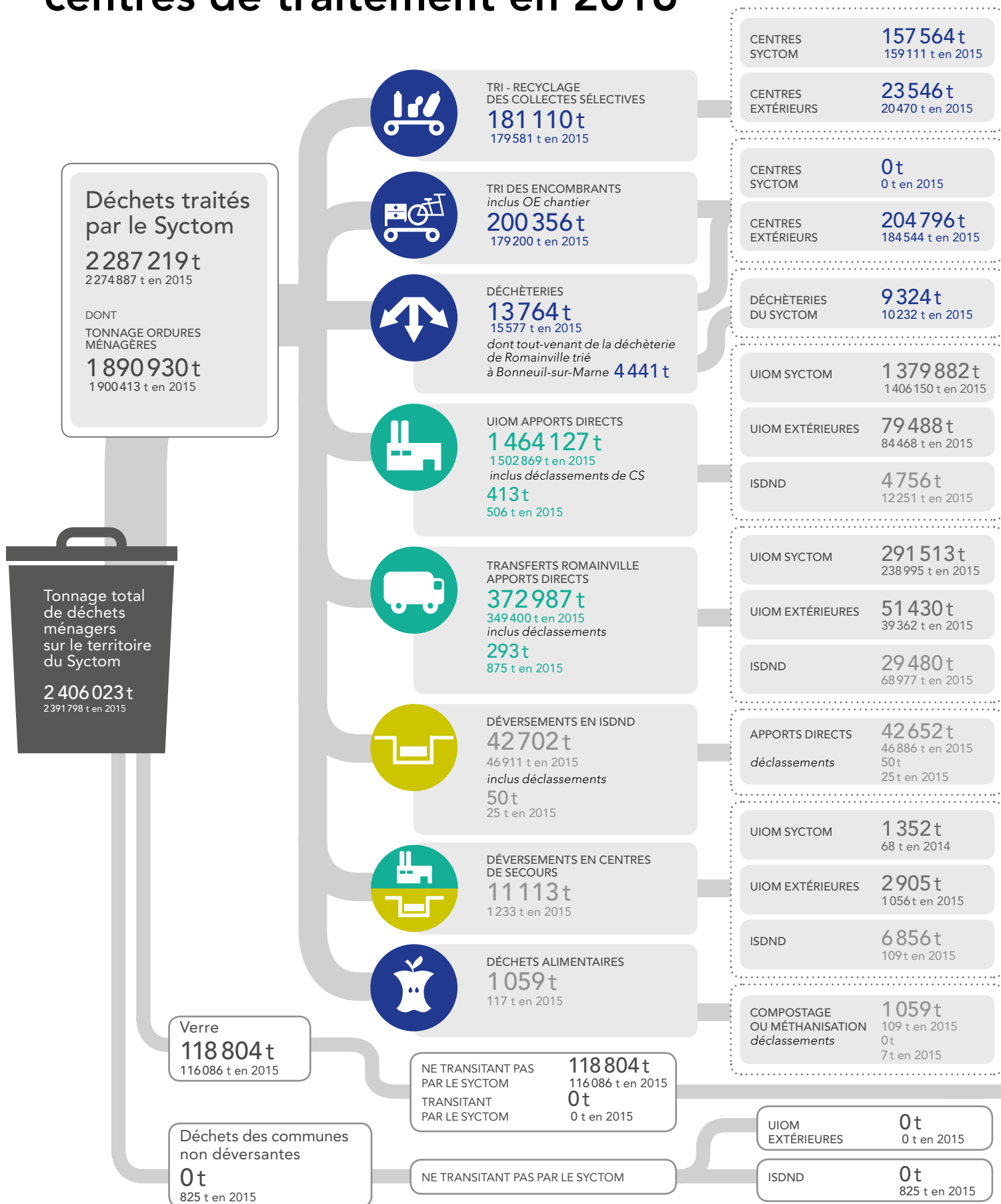
directs et indirects générés par l'activité du Syctom



1 M€/an

consacré à des projets de gestion des déchets à l'international

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2016



RECYCLAGE
(INCLUS STOCK AVAL) **132 230 t**
129 909 t en 2015

VARIATION DE STOCK
EN AMONT **-147 t**
+177 t en 2015

REFUS INCINÉRÉS **43 322 t**
41 380 t en 2015

REFUS MIS
EN ISDND **5 705 t**
8 115 t en 2015

VALORISATION **125 151 t**
107 997 t en 2015

REFUS INCINÉRÉS **15 604 t**
0 t en 2015

REFUS MIS
EN ISDND **64 042 t**
76 547 t en 2015

VALORISATION **8 068 t**
9 121 t en 2015

REFUS INCINÉRÉS **1 255 t**
1 112 t en 2015

REFUS MIS
EN ISDND **0 t**
0 t en 2015

MÂCHEFERS
ÉVACUÉS **321 551 t**
320 180 t en 2015

FERREUX VENDUS **34 665 t**
32 625 t en 2015

NON-FERREUX
VENDUS **2 832 t**
2 751 t en 2015

REFIOM **43 390 t**
43 394 t en 2015

ÉLECTRICITÉ
VENDUE **146 418 MWh**
46 215 MWh en 2015

VAPEUR AUTRE **41 300 MWh**
43 320 MWh en 2015

VAPEUR VENDUE
(CPCU) **2 666 763 MWh**
2 764 525 MWh en 2015

COMPOST PRODUIT **0 t**
19 t en 2015

AMENDEMENT ORGANIQUE
PRODUIT **944 t**
42 t en 2015

REFUS INCINÉRÉ **61 t**
1 t en 2015

RECYCLAGE **118 804 t**
116 086 t en 2015



Total valorisation matière

744 245 t

718 730 t en 2015

SOIT

30,9% des déchets

DONT

MÂCHEFERS

FERREUX

NON-FERREUX

321 551 t

320 180 t en 2015



Total valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES +
DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

1 866 814 t

1 812 651 t en 2015

SOIT

62,7% des déchets*



Total enfouissement Sycptom en ISDND

ORDURES MÉNAGÈRES +
DÉCLASSEMENTS

83 795 t

128 248 t en 2015

ORDURES MÉNAGÈRES +
DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

153 542 t

212 910 t en 2015

SOIT

6,4% des déchets

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT

à la tonne (incluant la politique de soutiens du Sycptom)

COLLECTE SÉLECTIVE

77
€/t



INCINÉRATION
AVEC VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

75
€/t



OBJETS
ENCOMBRANTS

106
€/t



ENFOUISSEMENT
EN ISDND

87
€/t



DÉCHÈTERIE

132
€/t



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODES DE TRAITEMENT

tonnages entrant directement dans les filières de traitement

Incinération

79%

Tri & recyclage

7,9%

Collecte sélective

8,8%

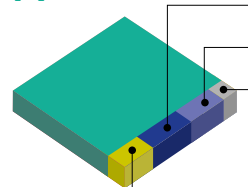
Objets encombrants

0,6%

Déchèteries

Enfouissement

3,7%



REDEVANCE ET SOUTIENS VERSÉS

238 M€
DE CONTRIBUTIONS
DES COLLECTIVITÉS
EN 2016

7,5 M€
DE SOUTIENS
VERSÉS AUX
ADHÉRENTS

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 euros

Total frais
d'exploitation
64,8 €

Frais de gestion

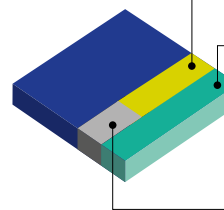
11,4 €

Investissements

17,8 €

Frais financiers

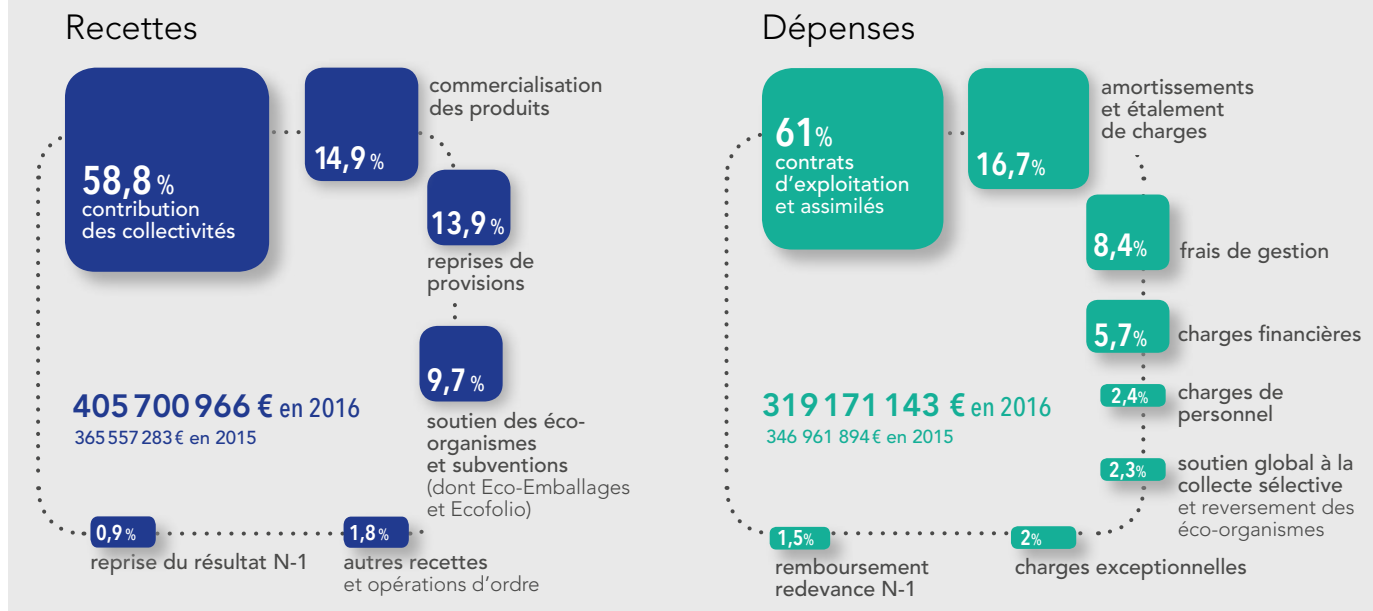
6 €



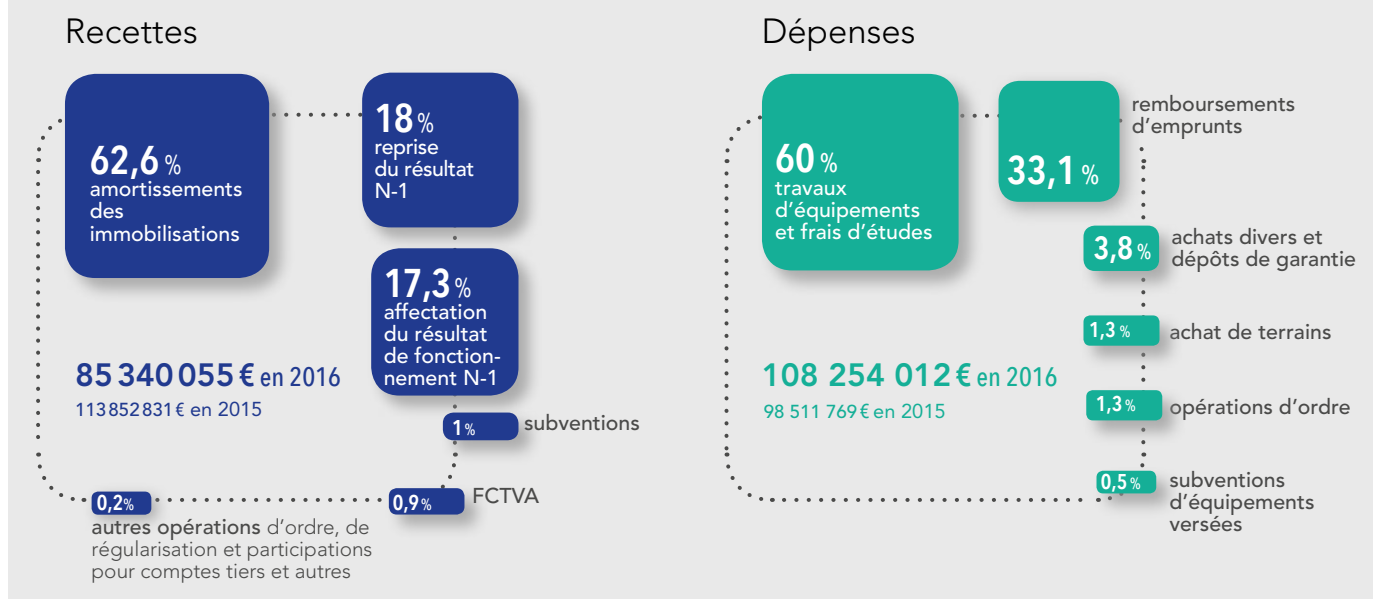
Chiffres-clés 2016

Ces chiffres reprennent des éléments du compte administratif 2016

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE EN 2016

Une baisse de la tarification

-3,5%
baisse de la redevance sur les ordures ménagères et les objets encombrants entre 2015 et 2016

5,6 €/hab
contre 6,4 €/hab en 2015

-12%
baisse de la part population de la redevance entre 2015 et 2016

Des tarifs en faveur du recyclage



ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

94 €/t



COLLECTE SÉLECTIVE

5 à 30 €/t
selon le tonnage collecté

gratuité

pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015



DÉCHETS ALIMENTAIRES

5 €/t

Des soutiens pour mobiliser les habitants



COLLECTE SÉLECTIVE
pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015

20 à 50 €/t

Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri.



DÉCHETS ALIMENTAIRES

30 €/t

pour une période expérimentale de 3 ans (2016-2018) ou prise en charge de la collecte par le Syctom.